

**DECISION**

N° 016/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 15 juin 2026  
portant publication des résultats de l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N° 01-26  
/DC/MINCOMMERCE/CIPM/2026 du 27 avril 2026 relative à l'acquisition de deux kits d'équipements  
informatiques complets (ordinateurs, modem wifi, anti virus, régulateur de tension, imprimante et  
scanners).

**LE MINISTRE DU COMMERCE,**

- Vu la Constitution ;
  - Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques ;
  - Vu La loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026;
  - Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
  - Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
  - Vu le Décret N°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;
  - Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
  - Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
  - Vu l'Arrêté N°00000210/MINFI du 11 juin 2020, portant création d'une Pairie Générale et des Pairies Spécialisées auprès de certains départements ministériels ;
  - Vu la Décision N°000116/CAB/MINMAP/ du 15 mars 2024 portant désignation de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certains Départements ministériels ;
  - Vu la Décision N°0148/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du 13 mai 2024 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Ministère du Commerce ;
  - Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
  - Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
  - Vu La Circulaire N°000002 du 19 février 2026 rappelant certaines dispositions relatives à la dématérialisation des marchés publics;
  - Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.
  - Vu Les autres normes en vigueur en République du Cameroun dans le domaine concerné par le marché.
- Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** -Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation suivante :

N° DE L'AVIS	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC (en chiffres)	DELAI DE LIVRAISON
N°01-26/DC/MINCOMMERCE /CIPM/2026 du 27 avril 2026	ACQUISITION DE DEUX KITS D'EQUIPEMENTS COMPLETS (ORDINATEURS, MODEM WIFI, ANTI VIRUS, REGULATEUR DE TENSION, IMPRIMANTE ET SCANNERS).	ETS DMR TECHNOLOGY	9 999 113 FCFA	60 jours

**Article 2.-** Le soumissionnaire attributaire est invité à se présenter, dès publication de la présente Décision, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (porte 106), pour l'élaboration du projet de Lettre-Commande.

**Article 3.-** La présente Décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 15 avril 2026

**LE MINISTRE DU COMMERCE**

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Intéressé ;
- Archives/Chrono.

